

Ville de Montréal
 Système de gestion des décisions des instances
Sommaire décisionnel

C.A. : 20.002
 (2004-12-23)

Identification		Numéro de dossier : 1041613005
Unité administrative responsable	Arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de la culture / des sports / des loisirs et du développement social , Division des sports / des loisirs et du développement social	
Niveau décisionnel	Conseil d'arrondissement	Au plus tard le 2004-12-23
Sommet	-	
Contrat de ville	-	
Projet	Renouveau urbain	
Objet	Accorder un contrat à la firme Harcon inc. pour la rénovation et la mise aux normes de la pataugeoire (2303), du chalet (0299) et des jeux pour enfants du parc Sainte-Yvette - (8 soum.); autoriser une dépense de 657 676,35 \$; voter des crédits de 617 652,58 \$.	

Contenu

Contexte

Dans le cadre du Programme de renouveau urbain (PRU), il a été décidé par les autorités de l'arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension de faire faire des travaux de rénovation et de mise aux normes de la pataugeoire (2303), du chalet (0299) et des jeux pour enfants du parc Ste-Yvette.

Suite à la production des plans et devis par des firmes d'architectes et d'ingénieurs, un appel d'offres public a été lancé le 1 novembre 2004 pour la mise en oeuvre du projet. Les soumissions ont été déposées le 24 novembre dernier. Le présent sommaire propose d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Décision(s) antérieure(s)

CM02 1039 - Le 14 janvier 2003, le conseil municipal approuvait le règlement d'emprunt parapluie de 62 M\$ pour le Programme de renouveau urbain (PRU).

CM03 0196 - Le 25 mars 2003, le conseil municipal adoptait le projet de protocole d'entente (le contrat de renouveau urbain) entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

CM03 0810 - Le 27 octobre 2003, le conseil municipal octroyait le contrat de gestion de projet à la firme Macogep inc. pour le projet du parc Saint-Roch.

CE04 0136 - Le 21 janvier 2004, le comité exécutif octroyait le contrat de services professionnels (architecture et ingénierie) pour des projets immobiliers, dont ceux du parc Saint-Roch.

Description

Accorder un contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Harcon inc. pour la rénovation et la mise aux normes de la pataugeoire (2303), du chalet (0299) et des jeux pour enfants du parc Ste-Yvette ainsi que l'aménagement paysager à proximité des travaux. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Mise aux normes de la pataugeoire afin de la rendre conforme aux règlements S-3, r-3 et Q-2, r.17

sur la sécurité et la salubrité des pataugeoires publiques.

- Rénovations et aménagements du chalet.
- Remplacement des jeux pour enfants 5-12 ans devenus désuets par des modules de jeux conformes aux normes actuelles de sécurité.

Justification

Ces travaux permettront de rénover et de mettre aux normes les installations aquatiques et certains jeux de ce parc destinés aux jeunes enfants du quartier. Huit firmes ont déposé des offres conformes et une soumission a été déclarée non conforme (voir pièces jointes).

Les soumissions ont été analysées par la firme Riopel et Associés Architecture inc. qui recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Les prix varient entre 640 173,84 \$ et 948 412,08 \$, avec une moyenne se situant à 784 219,72 \$. Les résultats de l'appel d'offres apparaissent dans le tableau ci-dessous.

	Nom du soumissionnaire	Prix de la soumission (incluant les taxes)
Conforme	Harcon inc.	640 173,84 \$
Conforme	Norgéreq Ltée	704 398,79 \$
Conforme	Procova inc..	769 761,00 \$
Conforme	Groupe L.J.P.inc.	777 536,48 \$
Conforme	Ramcor construction	801 622,92 \$
Conforme	Les Entreprises Ventec inc.	847 632,93 \$
Conforme	Construction Morival inc..	948 412,08 \$
Non conforme	Construction Garnier Ltée.	633 111,30 \$

La plus basse soumission conforme est supérieure de 6,2 % à l'estimation des professionnels remise à la Direction des immeubles le 14 octobre 2004, laquelle prévoyait des coûts de 602 719,50 \$ (incluant contingences et taxes), représentant un écart de 37 454,34 \$.

Aspect(s) financier(s)

Cette dépense est prévue au projet 45 058 du Programme de renouveau urbain. Une autre source budgétaire a été identifiée pour combler la dépense supplémentaire. Les imputations sont les suivantes:

Projets: 45 058 Renouveau urbain - Arrondissement Villeray/St-Michel/Parc-Extension
34 226 Parc Sainte-Yvette - pataugeoire

Sous-projets: Crédits

Contrat			
5005800-013	Mise aux normes Parc Ste-Yvette	517 652,58 \$	551 200,00 \$
0434226-011	Parc Sainte-Yvette	100 000,00 \$	88 974,00 \$

Impact(s) majeur(s)

L'octroi du contrat de construction à la firme Harcon inc. en décembre 2004 permettra, sous toute réserve d'imprévu, de finaliser les travaux pour le mois de juin 2005 pour une ouverture de la pataugeoire vers le 24 juin 2005.

Opération(s) de communication

Non applicable

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Octroi de contrat au conseil d'arrondissement: 23 décembre 2004
Début des travaux : 4 janvier 2005
Fin des travaux: 1er juin 2005

Echéancier initial de réalisation du projet

Début: 2004-12-25 Fin: 2006-06-23

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Conformément au processus d'appel d'offres public, il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les bureaux de Harcon inc. sont situés à l'adresse suivante: 386 Laurier, Laval (Québec) H7N 2P2.

Validation

Intervenant (Jacques CHARLEBOIS) (Pierre MORIN) (Réjean MARION) (Lucie QUINTAL) (Lucie MCKENVEN) (Sylvie L GOUPIL) (Michel NADEAU)	Sens de l'intervention Avis favorable avec commentaires Avis favorable Avis favorable avec commentaires Certificat du trésorier Avis favorable Avis favorable avec commentaires Avis favorable avec commentaires
Autre intervenant	Sens de l'intervention

Responsable du dossier Benoit DESJARDINS Gestionnaire immobilier Tél. : 872-3954 Télécop. : 872-2222	Endossé par: Claude FRIGON Chef de section - Administration immobilière d'arrondissements Tél. : 872-7827 Télécop. : 872-2222 Date d'endossement : 2004-12-14
--	---

Numéro de dossier : 1041613005

Montréal, le 3 décembre 2004

Monsieur Stéphane Grégoire, Ing.
Ville de Montréal
385 rue Sherbrooke
6e étage
Montréal (Québec) H2X 1E3

Projet : Parc Ste-Yvette
Réfection de la pataugeoire et du pavillon des baigneurs
N/D : MTL-04-1409

Objet : Analyse de soumissions

Monsieur,

Suite à l'analyse des soumissions relativement à l'appel d'offres pour le projet d'aménagement du Parc Ste-Yvette, voici la liste des entrepreneurs qui ont participé à la soumission.

.1	Construction Garnier	633 111,30 \$
.2	Harcon inc.	640 173,84 \$
.3	Norgéreq ltée	704 398,79 \$
.4	Procova Inc.	769 761,00 \$
.5	Groupe L.J.P.	777 536,48 \$
.6	Ramcor construction inc.	801 622,92 \$
.7	Entreprises Ventec Inc.	847 632,96 \$

Suite à l'examen des documents de soumission des trois premiers soumissionnaires, soit :

.1	Construction Garnier	633 111,30 \$
.2	Harcon inc.	640 173,84 \$
.3	Norgéreq ltée	704 398,79 \$

nous constatons que Construction Garnier ltée n'est pas conforme aux points suivants :

.2	Bordereau détaillé
.3	Bordereau détaillé des travaux jeux de parc / mandat 12864-2-001
.4	Preuve de compétence
.6	Lettre de consentement (garantie soumission)
.9	Certificat d'assurance.

RIOPEL

+ ASSOCIÉS

ARCHITECTES

4119 SAINT-HUBERT
MONTRÉAL, H2Z 4A7
521-2138
521-2953

Monsieur Stéphane Grégoire, ing.
Ville de Montréal

Montréal, le 3 décembre 2004

Pour ces raisons, nous croyons que le soumissionnaire n'est pas conforme. En conséquence, le deuxième soumissionnaire devient le soumissionnaire conforme.

Espérant le tout conforme et à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



André Riopel, architecte
AR/nj

p.j.

TABEAU DE CONFORMITÉ

Documents de soumission	Construction Garnier Itée	Harcon Inc.	Norgéreq Itée
.1 Soumission globale.	•	•	•
.2 Bordereau détaillé.	• / Non conforme	•	•
.3 Bordereau détaillé des travaux jeux de parc / mandat 12864-2-001.	Manquant Non conforme	•	•
.4 Preuve de compétence.	Manquant Non conforme	•	
.5 Addenda.	•	•	•
.6 Lettre de consentement (garantie soumission) / cautionnement.	Manquant / •	• / •	Manquant / •
.7 Formule de résolution de compagnie.	•	•	•
.8 Lettre d'attestation de validité d'une résolution.	•	•	•
.9 Certificat d'assurance.	Manquant	•	Manquant
.10 Certificat d'attestation (inspecteur général des institutions financières).	•	•	Manquant
.11 Licence d'entrepreneur de construction. Cautionnement de soumission.	•	•	•
.12 Certificat d'enregistrement (système qualité).	•	Manquant	Manquant
.13 Preuve de qualification et statut juridique.	•	Manquant	Manquant
.14 Intérêts dans l'industrie nucléaire.	Manquant	Manquant	•

